



Plateforme des  
ONG Françaises  
pour la Palestine

شبكة المنظمات الفرنسية  
من أجل فلسطين

# LIBERTÉ DE CIRCULATION

## CHIFFRES-CLÉS 2015

### En Cisjordanie

On compte des centaines d'obstacles à la circulation des biens et des personnes en Cisjordanie, parmi lesquels :

- Une moyenne de 358 obstacles physiques par mois (blocs de béton, tas de terre, murs de terre, tranchées).
- 96 checkpoints permanents gardés par l'armée israélienne ou des gardes privés,
- 361 checkpoints « volants » pour le mois d'avril 2015 (checkpoint amovible que l'armée dispose selon le lieu et le moment).
- 81 « passages agricoles » situés entre le Mur et la ligne verte, dont seulement 18 ouverts toute l'année (les autres passages sont accessibles seulement pendant la récolte des olives).

Près de la moitié des checkpoints permanents sont situés près du Mur et contrôlent l'accès à Jérusalem, aux enclaves palestiniennes (situées entre le Mur et la ligne verte) et vers Israël.

On compte 234 km de routes interdites ou restreintes aux Palestiniens, donc réservées en priorité aux Israéliens (colons, soldats). *A voir : la ségrégation routière en [infographie](#).*

L'administration militaire israélienne délivre 101 types de permis pour contrôler la circulation des Palestiniens, en Cisjordanie, entre la Cisjordanie et Israël ou en dehors des territoires contrôlés par Israël.

Le coût annuel de ces obstacles à la libre circulation des biens et des personnes est estimé à 140 millions d'euros. La [carte](#) de l'ONU sur les restrictions de mouvement en Cisjordanie.

---

### A Jérusalem-Est

Il existe une cinquantaine d'obstacles à la liberté de circulation à Jérusalem-Est : postes de contrôle, barrières et barrages routiers, et autres obstacles tels que le mur de séparation (qui s'étendra sur 181 km).

Sur les 12 checkpoints permanents établis dans la ville, les Palestiniens qui ont réussi à se procurer les permis nécessaires ne peuvent en utiliser que 4.

---

### A Gaza

Près de 200 personnes par jour ont été autorisées à sortir de Gaza en 2013, alors qu'elles étaient 26 000 avant la seconde intifada.

Les pêcheurs de Gaza sont autorisés à accéder à seulement la moitié de la zone de pêche qui leur avait été allouée au moment des accords d'Oslo (soit 9,6 km).

L'accès à la terre à moins de 100 mètres de la clôture entourant la bande de Gaza est interdit. Pendant l'offensive israélienne de l'été 2014, les restrictions allaient jusqu'à 3 km de la clôture séparant Gaza d'Israël (soit 43% du territoire).

Pour en savoir plus : les [chiffres-clés sur Gaza](#)

Sources :

*B'Tselem*

*CNUCED (Conférence des Nations unies sur le Commerce et le Développement)*

*FIDH (Fédération internationale des droits de l'homme)*

*Gisha – Legal Center for Freedom of Movement*

*Haaretz.com*

*Nations unies*

*OHCHR (Office of the High Commissioner for Human Rights)*

*UNISPAL (United Nations Information System on the question of Palestine)*

*Visualizingpalestine.org*